

le monde libertaire

Hebdomadaire de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'IFA

ISSN 0026-9433

19 AU 25 JANVIER 1995

N° 983

10,00 F



L'ÉQUITÉ A UN PRIX : 90 CENTIMES PAR JOUR ET PAR PERSONNE...

ON NE POURRA pas toujours accuser Balladur d'immobilisme. En effet, à peine la fameuse commission Alain Minc avait-elle déposé sa conclusion qu'Edouard-le-Pieux s'empressait de mettre en application ce nouveau grand principe d'équité qui, désormais, remplace aux frontons de la République celui d'égalité. L'ensemble des prestations sociales augmente donc, en ce début de Nouvel An, de 1,2%. (L'inflation prévue pour 1995 par les ordinateurs du quai de Bercy sera de 1,7%, mais les mêmes machines affirment que les retraités, les invalides, les assurés sociaux, les familles, ont, sans protester, « trop perçu » en 1994...) Pour le RMI (personne

seule), la majoration empochée sera de 27,58 F par mois.

L'équité a donc un prix, mesdames, messieurs : 0,90 F par jour et par RMIste, soit un peu plus que l'augmentation des taxes sur trois litres de super sans plomb. L'an 1995 commence sous d'heureux auspices et le social-libéralisme est en marche. Il ressemble, comme un jumeau, au social-démocratisme.

M. Noblecourt, ce brillant homme du Monde, a assisté à la cérémonie des adieux du Président aux « forces vives » de la nation. Et il note : « Moment rare : tous les acteurs du mouvement social — syndicalistes et patrons : MM. Gandois et Viannet, Mme Notat et M. Blondel — se sont

alors congratulés et ont échangé force vœux » (1). M. Noblecourt craint qu'il ne s'agisse que d'un bref instant « d'harmonie sociale ». Qu'il se rassure : si ces braves gens font parfois semblant de monter le ton, dans les moments cruciaux ils finissent toujours par accorder leurs violons.

Ainsi ce sympathique Blondel veut parfois jouer à l'Albert Simon de la météo sociale, avec des prévisions à long terme. « L'automne sera chaud », annonce-t-il. Mais, en même temps, il se félicite « des points de convergence avec son interlocuteur », en l'occurrence, M. Gandois, le nouveau président du CNPF. (2)

(suite p. 2)



La protection sociale en question(s)

(suite du ML n° 982)

Tour d'horizon planétaire — De ce point de vue, un tour d'horizon sur les systèmes de protection sociale dans d'autres pays apporte d'utiles éléments de réflexion.

Pour ce qui concerne la maladie, en Europe, le risque fait, dans l'ensemble, l'objet d'une bonne couverture, de nature collective — administrations publiques au Danemark, en Irlande, au Royaume-Uni, en Italie ; caisses décentralisées en Allemagne fédérale, en France, en

Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas. Dans ce tableau européen, la Suisse fait exception : elle se borne à encourager l'assurance maladie en versant des subventions aux caisses maladies reconnues.

Quant aux Etats-Unis, la situation est simple : l'assurance maladie relève de l'initiative privée et du contrat auprès d'une compagnie d'assurance, le risque accident du travail étant assuré par l'entreprise aux conditions qu'elle détermine elle-même avec son assureur.

Dans le domaine de l'assurance vieillesse, la situation est encore beaucoup plus diversifiée.

En Allemagne cohabitent un régime général à très faible taux de pension, des fonds d'entreprise ne concernant que les plus grandes

sociétés et à fort risque, ainsi que des assurances vieillesse individuelles à taux de prime souvent inaccessible. En Suisse, pension de base et pensions complémentaires ressortent d'un système de capitalisation et sont souvent très lourdes dans leurs cotisations pour un rendement faible. En Suède, tous les résidents ont droit à une pension de base mais, au fil des évolutions économiques, celle-ci répond de moins en moins aux besoins essentiels et le marché de la retraite s'ouvre de plus en plus aux sociétés d'assurance.

Aux Etats-Unis, les rares fonds de pension d'entreprise sont souvent emportés par les tempêtes monétaires boursières ou les incessantes restructurations des grands groupes, et seuls peuvent espérer une pension

de retraite les dirigeants milliardaires de ces grands groupes, qui en incluent le montant dans leurs contrats d'embauche, et ceux des citoyens, salariés ou autres, dont les ressources sont suffisamment élevées pour leur permettre de souscrire des contrats d'assurance dont les taux sont souvent prohibitifs !

Le « modèle japonais » se distingue tout particulièrement : la notion de retraite y est totalement absente du système économique et social.

Les allocations familiales, enfin, à l'exception des régimes les plus avancés, ne sont bien souvent que des versements très conditionnels, ayant davantage le caractère de secours ou de charité que celui d'attribution sociale de ressources.

Rentabilité - compétitivité contre solidarité — Dans un contexte où les maîtres mots sont « rentabilité » et « compétitivité » — au sens financier de ces termes s'entend — ce tour d'horizon apporte sans doute quelques-unes des clés permettant de mieux cerner l'origine et les objectifs des virulentes attaques portées actuellement contre notre système de protection sociale.

Reste maintenant, pour achever la démystification, à cerner de plus près la réalité de la situation en France.

Pour commencer, qu'en est-il donc du fameux « trou » de la Sécurité sociale, de sa profondeur et de ses origines ?

A ce sujet, si le discours est abondant lorsqu'il s'agit des prévisions

(suite p. 3)

T 2137 - 983 - 10,00 F



F9P2520

L'équité à un prix : 90 centimes par jour et par personne...

(suite de la « une »)

A la CGT, le ton peut paraître plus ferme, mais la centrale est traversée par des courants contraires. En vue de 45^e Congrès confédéral, les « modernistes », avec à leur tête Alain Obadia, reprennent l'offensive. Ils voudraient mettre de côté les revendications telles que le SMIC à 7 500 F et les 35 heures sans réduction de salaire pour promouvoir un syndicalisme de « proposition ». C'est une ritournelle à la mode du côté de chez Nicole Notat. Le rapprochement étonne moins quand on sait qu'Obadia, comme la « tsarine » (3) de Belleville, en pincent pour Jacques Delors. La centrale sociale-chrétienne va, elle aussi tenir son congrès cette année, le 43^e, en mars, à Montpellier. Pour l'actuelle direction, il s'agit de « privilégier l'emploi » par rapport aux revendications salariales. Et l'une des grandes idées de la confédération est le « recours accru » à la CSG pour combler le « déficit » de l'assurance maladie, ce qui, ainsi que le *Monde* le souligne, « mettrait davantage à contribution les retraités » (4).

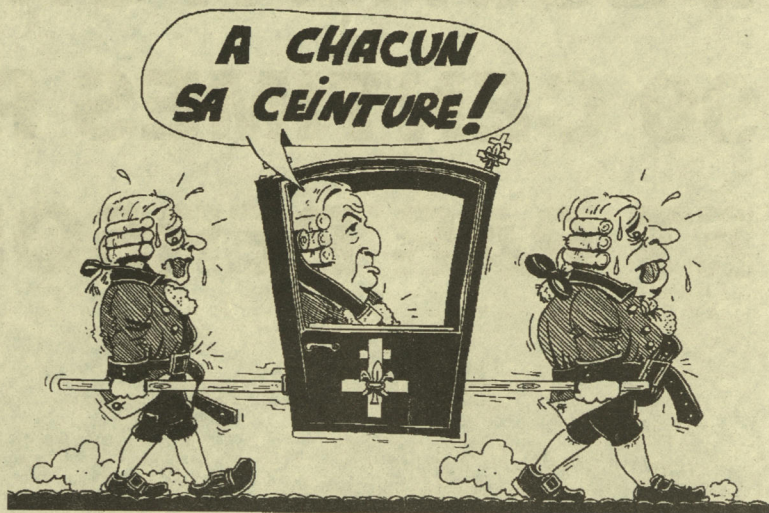
Pour compléter ce réjouissant panorama syndical, rappelons que la CGT organise, le 4 février, une « journée nationale d'action » pour la défense et l'amélioration de la protection, en accord avec

la Fédération des mutuelles de France et la Confédération syndicale des Familles. De son côté, FO appelle à un grand rassemblement national sept jours avant, le 29 janvier... Proletaires de tout le pays, unissez-vous !

Gouvernement et patronat, eux, ne perdent pas de temps. Le programme des réjouissances pour 1995 est d'ores et déjà en application. Outre la réduction — déjà évoquée en début de cet

« Il faut désormais avoir cotisé 152 trimestres pour obtenir une retraite à "taux plein"... »

article — du pouvoir d'achat des retraités et de toutes les prestations sociales, les économies seront poursuivies cette année, nous annonce-t-on, dans la « branche vieillesse », grâce au nouveau mode de calcul des pensions. Il faut désormais avoir cotisé pendant 152 trimestres pour obtenir une retraite à « taux plein » (5) basée sur les douze « meilleures années » (au lieu de dix). Il est certain, aussi, que nous n'échapperons pas à un relèvement et un élargissement de l'assiette de la CSG, ce qui ne manquera pas de réjouir Nicole



Mary

Notat, mais n'empêchera pas de nouvelles réductions des remboursements avec « transferts » supplémentaires vers les mutuelles qui seront bien obligées d'augmenter leurs cotisations.

Autres cadeaux du Nouvel An : les hausses des taxes et tarifs divers. Ce sont évidemment celles de l'essence qui font le plus grincer les dents. Par contre, il existe des petits veinards : ce sont les sans-logis qui ne sont pas oubliés. N'annonce-t-on pas, en effet, l'invention d'une « prime Balladur » destinée aux propriétaires de logements vacants qui les remettraient en location, ce qui ne manquera pas de causer bien du plaisir à tous ceux qui ont été jetés sur le pavé parce qu'ils ne pouvaient pas payer leur loyer... (aux dernières nouvelles, le gouvernement hésiterait, vu l'effet prévisible de cette géniale mesure !)

En ce qui concerne le chômage, tous les « spécialistes » s'emploient à

dissiper nos éventuelles illusions : la croissance annoncée ne le fera pas reculer. En 1994, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 2,4%, ce qui n'a pas empêché le nombre de RMIstes d'augmenter de 18,5%. On est donc arrivé à

patrimoine, plutôt qu'au travail ou à l'investissement, trouve évidemment sa source dans le niveau élevé des taux d'intérêt européens, qui a aussi fait, au moins partiellement, le lit du chômage. C'est sans doute la conclusion la plus décapante à laquelle conduit la lecture de ce rapport : on se prend à penser que la rente et le chômage sont, en fait, l'endroit et l'envers d'une même économie qui tourne de travers. » (7)

En termes peut-être plus rudes, c'est ce que nous avons toujours voulu expliquer dans ce journal... ♦

« En ce qui concerne le chômage : la croissance annoncée ne le fera pas reculer. »

940 000 « bénéficiaires », pour reprendre la délicate appellation du *Monde*...

Bien sûr, Balladur veut favoriser l'emploi, et il le prouve en réaffirmant sa volonté d'alléger les charges patronales sur les bas salaires. Résultats garantis ! A part ça, de nouvelles suppressions de postes sont prévues chez Renault (dont la privatisation sera achevée), chez Citroën, à Usinor.

Soyons tout de même optimistes, car les bonnes nouvelles ne manquent pas. Le rapport pondu par les statisticiens du Centre d'études des revenus et des coûts (CERC) nous apprend que « les revenus du patrimoine ont progressé pendant la récession », de fin 1990 à fin 1993. « Au plus fort de la crise, les inégalités se sont creusées au profit des mieux lotis, qui ont bénéficié du haut niveau des taux d'intérêt. » (6) En 1993, la baisse du « salaire moyen » a été de 0,9%. Cette situation conduit le nouveau *Monde* à s'interroger : « Cette prime au

SÉBASTIEN BASSON

- (1) *Le Monde* du 8-9 janvier 1995.
- (2) *Le Monde* du 6 janvier 1995.
- (3) C'est ainsi que certains appellent à la CFDT...
- (4) *Le Monde* du 23 décembre 1994.
- (5) En fait, aucun retraité ne peut recevoir ce « taux plein », il s'en faut au moins de 1 000 à 1 500 francs, même si l'intéressé a toujours cotisé au « plafond » !
- (6) et (7) *Le Monde* du 10 janvier 1995.

Rédaction-Administration
145, rue Amelot
75011 Paris.
Tél. : (1) 48.05.34.08.
FAX : (1) 49.29.98.59.

le monde libertaire

Bulletin d'abonnement

Tarif		France (+ DOM-TOM)	Sous pli fermé (France)	Etranger
1 mois	5 n°	35 F	70 F	60 F
3 mois	13 n°	95 F	170 F	140 F
6 mois	25 n°	170 F	310 F	250 F
1 an	45 n°	290 F	530 F	400 F

Abonnement de soutien : 350 F. Abonnement étranger sous pli fermé : tarif sur demande. Pour les détenus et les chômeurs, 50 % de réduction sur les abonnements de 3 mois et plus en France métropolitaine (sous bande uniquement).

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Pays
A partir du n° (inclus).
Abonnement de soutien
Chèque postal Chèque bancaire Autre
Virement postal (compte : CCP Paris 1128915 M)
Règlement à l'ordre de Publico à joindre au bulletin.
Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande de routage.

Rédaction-Administration :
145, rue Amelot, 75011 Paris
Directeur de publication :
André Devriendt
Commission paritaire n° 55 635
Imprimerie : La Vigie,
24, rue Léon-Rogé,
76200 Dieppe.
Dépôt légal 44 145
1^{er} trimestre 1997
Routage 205 — La Vigie
Diffusion SAEM
Transport Presse

AUTOCOLLANT « LE KID »
Le groupe Région-toulonnaise a réédité l'autocollant « Lisez le Monde libertaire », agrémenté du Kid et d'un A cerclé.
50 F les 50 exemplaires
65 F les 100 ex. et 200 F les 500 ex. (port compris).
Chèque à l'ordre du CECL.
A commander au CECL, BP 54, 83501 La Seyne-sur-Mer cedex

La protection sociale en question(s)

(suite de la « une »)

du déficit, il se fait plus discret lorsque sont connus les vrais comptes et surtout lorsque sont disséqués les charges du système.

Beaucoup plus discret aussi sur la réelle influence de l'incessante progression du chômage, ainsi que la mise en place de formes de travail de plus en plus précaires, sous-payées et donc sous-cotisées, voire totalement écartées des contributions sociales.

Un déficit de 56,4 milliards de francs pour 1993 a été constaté, un déficit de 56,6 milliards de francs pour 1994 a été annoncé.

Voilà bien de quoi faire frémir le commun des cotisants.

D'autant que les mesures de redressement chères à Mme Veil et l'augmentation de la cotisation sociale généralisée (CSG) passée de 1,1 à 2,4% (soit une ponction sur les revenus des salariés et des retraités, pour l'essentiel, de 18 milliards de francs) ne semblent guère avoir atteint leur objectif.

Dans ce tableau, l'assurance maladie se taille une part importante avec un résultat déficitaire établi à 26 milliards 296 millions de francs, et c'est elle qui sert de bouc émissaire permanent dans le discours officiel (sans oublier pour autant l'assurance vieillesse). Mais à y regarder de plus près, les choses ne sont pas si simples.

Déficit ? Quel déficit ? — Lors de la présentation des chiffres établis par la commission des comptes de la Sécurité sociale, en juillet dernier, il a été établi le tableau ci-après des charges indues supportées par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) : Non-compensation des cotisations exonérées : 5 535 millions ; Assurance volontaire : 3 000 millions ; Solde étudiants : 400 millions ; Cotisations handicapés adultes : 4 000 millions ; Compensation démographique : 3 962 millions ; Compensation bilatérale maladie : 14 790 millions ; Compensation des accidents du travail et maladies professionnelles : 3 857 millions et Formation du personnel médical : 350 millions... soit un total de charges indues de 35 milliards 794 millions, ce qui signifie que si ces dettes à la CNAM étaient compensées, le résultat serait excédentaire de 9 milliards 496 millions.

Les mauvais payeurs : les entreprises et l'Etat — Si l'on prend l'ensemble des comptes du régime général, il faut ajouter aux chiffres précédents 9 milliards 225 millions dus par l'Etat au titre des cotisations exonérées et non compensées pour l'ensemble des branches. De même, la compensation démographique toutes branches représente 12 milliards 978 millions payés par le régime général. Enfin, les déficits des autres régimes vieillesse pris en charge par le régime général représentent toujours, pour 1993, 19 milliards 107 millions.

Soit donc, pour le régime général de la Sécurité sociale un total de charges indues mais supportées de 67 milliards 605 millions et, donc, un excédent de plus de 10 milliards qui, sur les mêmes références, pourrait atteindre près de 20 milliards en 1994.

Vérité première, la Sécurité sociale est donc malade... de ses contributions aux régimes particuliers (près de 22 milliards payés par les salariés pour les autres régimes) et des charges que lui fait supporter l'Etat.

Faut-il pour autant enfourcher le dada de la rupture de la solidarité, y compris entre les régimes ? Naturellement non, ce serait contraire au principe même de notre conception de la protection sociale.

Pour autant, les 25 milliards (pour 1993) d'exonérations accordées par l'Etat aux entreprises méritent que l'on y regarde de plus près.

Les chiffres, en progression constante, du chômage ne plaident guère en faveur de ces exonérations. Surtout si l'on y ajoute le petit tableau suivant, extrait lui aussi du rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale, qui fait état des cotisations dues et non recouvrées (par exercice et en millions de francs) :

Antérieurs à 1988 : 15 520 ; 1988 : 2 955 ; 1989 : 4 856 ; 1990 : 6 935 ; 1991 : 10 452 ; 1992 : 14 617 ; 1993 : 20 071.

Le pourcentage des cotisations non recouvrées étant passé de 0,45% en 1988 à 2,25% en 1993.

Le total atteint des cotisations non recouvrées étant passé de 0,45% en 1988 à 2,25% en 1993.

Le total atteint le chiffre « respectable » de 75 milliards 406 millions de francs ! La deuxième maladie de la Sécurité sociale s'appelle donc « dettes patronales ».

Chômage et baisse des salaires mettent en danger la Sécurité sociale — La troisième, non moins significative, a nom « chômage et baisse de l'assiette des cotisations ».

260 000 chômeurs de plus en 1993, cela signifie une perte potentielle d'environ 10 milliards de francs de cotisations.

De plus, les estimations établies par les comptes de la nation concernant l'évolution de la masse salariale font apparaître une baisse de 0,3% pour 1993, et l'hypothèse n'est pas meilleure pour 1994. Cela ne s'était encore jamais vu depuis 50 ans !

Si l'on ajoute que, selon ces mêmes experts, le poids du chômage incite les jeunes à rester plus longtemps scolarisés et alourdit de façon importante les charges de la branche famille (allocations familiales) du régime général, le tableau devient plus clair.

Une politique économique et sociale qui génère la crise — Ce n'est pas le système de protection sociale qui est soudain devenu mauvais ; c'est la politique économique et sociale choisie qui génère la crise.

La solution n'est donc pas, à l'évidence, dans le plan Veil et dans les textes adoptés par le Parlement en juillet dernier mais non encore mis en œuvre.

Ce qui est contenu dans cette démarche-là, c'est bien autre chose : tout simplement la « marchandisation » de l'aspiration légitime de chaque individu à plus de sécurité dans les domaines de la santé, de la famille, de la vieillesse : 894,1 milliards de francs encaissés par l'URSSAF en 1993 — malgré toutes les vicissitudes de la crise — cela ne peut laisser grand monde indifférent dans les milieux financiers !

Au prétexte d'un système endémique déficitaire — nous venons de voir ce que vaut l'aune de ce propos — est venu s'ajouter celui de la nécessaire harmonisation européenne découlant des traités successifs, en particulier celui de Maastricht cependant remarquablement muet sur tout ce qui concerne le volet social.

Justification incontournable donc de projets qui, examinés de plus près et soumis à l'extrapolation à l'échelle de la dizaine d'années, signifient purement et simplement la fin programmée de la Sécurité sociale et, plus généralement, des institutions de protection sociale basées sur la solidarité et la répartition.

En fait, d'ailleurs, il ne s'agit même plus de projets puisque les textes de base ont été adoptés par le Parlement, dans la plus grande discrétion, à la fin de la session de printemps et publiés au *Journal officiel* courant juillet et août.

Le premier coup a été porté par la loi sur la famille présentée par Simone Veil. Elle aboutit à étatiser purement et simplement la branche famille de la Sécurité sociale. Avec la suppression de la cotisation patronale de 5,4% sur les salaires inférieurs à environ 8 000 francs bruts, elle fait dépendre les ressources et donc les prestations des allocations familiales de versements budgétisés et versés par l'Etat.

Les textes d'application en préparation nous diront à partir de quels prélèvements supplémentaires sur le pouvoir d'achat des salariés et pour quelles diminutions draconiennes des prestations.

Ce qui apparaît dès maintenant avec certitude, c'est que le montant des prestations familiales est désormais tributaire des décisions budgétaires du pouvoir. A un moment où les déficits des budgets nationaux ne cessent de grimper vers les 400 milliards de francs, comment peut-on espérer dans ce cadre une vraie réponse aux besoins de l'enfance, des familles, de la consommation populaire et donc de l'emploi ?

La branche famille ainsi détachée, il ne restait qu'à parachever l'œuvre en restant le reste ; les textes de juillet et août répondent à cet objectif.

Éclatement du régime général et fin de la solidarité — Ils consacrent l'éclatement du régime général

en trois autres branches : maladie, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles.

Chacune de ces branches est mise dans l'obligation d'assurer son propre équilibre financier. Ainsi est consacrée la fin du principe de solidarité interbranches, interrégimes, intergénérations qui avait jusqu'ici fait la force du système et lui avait permis, non seulement les compensations internes, mais aussi la réponse sociale aux régimes trop faibles du fait de leur propre structure professionnelle.

Prenons l'exemple de la branche maladie dont nous avons précédemment examiné les comptes. Par quels moyens pourrait-elle désormais supporter ce que nous avons appelé les charges indues et faire face aux besoins de santé des chômeurs, des étudiants et autres non-cotisants ? Alors que, parallèlement, s'accélère la privatisation des moyens de santé (réforme hospitalière et autres mesures de fermeture dans le secteur public), comment pourra-t-elle faire face à l'accroissement des coûts inévitable dans une logique de marché ?

Que deviennent dans ce contexte les besoins des plus démunis, des personnes âgées, dépendantes ou non, à faibles revenus ? Or les familles de salariés comptant plusieurs enfants iront-elles trouver les moyens des soins même les plus indispensables ?

L'augmentation des prélèvements sur salaires ne peut qu'aggraver cette perspective. La suppléance jusqu'ici tant bien que mal assurée par les mutuelles trouvera vite ses limites, si ce n'est déjà fait !

De nouveaux ferments d'inégalité sociale — Dans ce domaine

précis de la maladie, le texte de loi contient en outre d'autres ferments d'inégalité. Car il prévoit que l'équilibre financier peut être exigé au niveau de chaque caisse régionale. Comment donc les caisses des régions les plus pauvres, les plus faibles en emploi ou les plus fortes en chômage — ce qui n'est pas forcément la même chose — feront-elles pour assurer cet équilibre sinon en remboursant moins que celles des régions moins défavorisées ?

Et que deviendront les principes de solidarité de la Mutualité pour répondre à de telles situations ?

Prenons maintenant le cas de l'assurance vieillesse. Là encore, que deviendront les prises en compensation des régimes spéciaux voués au déficit permanent du fait de la destruction des secteurs qu'ils couvraient (mines, ports et docks, marine marchande...) ? Mais, au-delà, à partir d'une situation permanente de chômage élevé — une moyenne de 12% de la population active est considérée comme inéluctable, et acceptable par les technocrates de l'Europe pour les prochaines années — par quel miracle cette branche pourrait-elle assurer son équilibre et continuer à verser des pensions aux niveaux, pourtant déjà faibles, des pensions actuelles ?

Un début de réponse est déjà élaboré avec les mesures qui, depuis février 1993, ont abouti au blocage des retraites complémentaires, puis à la désindexation des retraites du régime général. Aujourd'hui un onzième rapport sur l'assurance vieillesse propose tout simplement de bloquer puis de réduire progressivement toutes les pensions de retraite, en même temps que l'on porterait de 3 à 11% les cotisations sociales payées par les retraités. Sans préjudice d'une CSG portée à 4%.

Pour ce qui est de l'assurance maladies professionnelles-accidents du travail, il apparaît clairement désormais que d'exonérations en exonérations des cotisations patronales, elle va vers une réduction drastique de ses moyens dans le domaine de l'obligatoire.

Il est bien clair que ces textes ne visent qu'à un seul objectif : réduire comme une peau de chagrin un système de protection sociale vidé de tout son contenu et contrairement ainsi la majorité des Français à chercher une réponse individuelle à leur besoin de sécurité.

Ouvrir le marché à l'argent-

— C'est le marché ouvert à la foire d'empoigne des sociétés d'assurance dominées par les groupes capitalistes multinationaux. Mais n'aurait place dans la foire que ceux qui auront de l'argent pour payer le ticket d'entrée.

Reste qu'il n'est peut-être pas encore trop tard pour faire s'écrouler cette construction purement financière et éminemment antisociale.

Les lois sont votées, mais les textes d'application n'ont pas encore tous été publiés. Prudence électorale contrainte...

La place reste donc pour la contestation et la remise en cause. Et ce qu'une loi a fait, une autre peut la défaire. La preuve nous en est donnée... dans le mauvais sens ! A nous de le faire dans la direction du véritable progrès.

Sachons cependant que, si ce mauvais coup-là passe, un autre est dès maintenant en préparation.

Pour cause de désaveu par la Cour de justice de la Communauté européenne qui a rejeté l'assimilation de nos régimes de Sécurité sociale à des compagnies d'assurance (arrêts du 17 mars 1992, notamment) — ce qui aurait abouti à l'ouverture immédiate au marché concurrentiel — les plus libéraux de nos hommes politiques, enfourchant un dada cher au vicomte de Villiers, ont déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi qui prévoit purement et simplement la suppression de la Sécurité sociale et l'obligation pour chaque citoyen de s'assurer auprès de compagnies privées.

Les « libéraux marchands » de l'Europe de Maastricht et d'autres ailleurs s'accommoderaient sans peine d'un retour aux débuts du XIX^e siècle ! ♦

JEAN MASSÉ

Algérie : l'histoire d'une révolution confisquée

(suite et fin du ML n° 982)

La révolte de la jeunesse — La révolte des jeunes d'octobre 1988 exprime le ras-le-bol d'une fraction importante de la société algérienne devant le « blocage » qu'elle subit. C'est une révolte sociale qui, du 4 au 10 octobre va embraser les rues des villes algériennes. Les affrontements avec les forces de l'« ordre » vont aller en s'amplifiant. Les slogans, hostiles au pouvoir prennent alors un tour « politique » très marqué : « *Oui à la justice sociale* » ; « *Non à l'oppression* » ; « *Proclamez vos droits* » ; « *Oppression/corruption... halte à la tyrannie* » ; « *Peuple algérien, unissons-nous !* »...

Les édifices attaqués lors des manifestations nous renseignent clairement sur le sens et les buts de la révolte : Ministère de la Jeunesse et du Sport à Oran, sacage des commissariats à Alger, des locaux d'Air Algérie et d'Air France, sièges du FLN, hôtel Timgad et El Adef, siège de l'ONACO... Le FLN, débordé par les grèves de Rouiba et les émeutes a dû faire appel aux militaires.

Le bureau politique du FLN condamne ces manifestations. L'armée fait usage de ses armes. Des centaines de morts sont à dénombrer.

Et les intégristes ? — Ils vont apparaître pour la première fois au grand jour le 7 octobre 1988, à Belcourt (quartier à l'est d'Alger) lors d'une manifestation guidée par les imams. La manifestation rassemble 6 à 7 000 personnes. Une scission se fait alors jour au sein du mouvement entre les partisans du légalisme et ceux de la violence...

Le 10 octobre, Ali Belhadj annule la manifestation prévue et lance un appel au calme. Pourtant, une manifestation intégriste rassemble 20 000 personnes dans le centre d'Alger. Les militaires tirent, faisant entre 25 et 30 morts.

Le jour même, le président Chadli déclare que « *le pays ne sera pas livré à l'anarchie* ». Vingt-six années ont passé depuis l'accession à l'indépendance du pays. A côté des conséquences néfastes inhérentes au régime de « parti unique », s'ajoute la totale dépolitisation des masses algériennes. C'est en effet la première fois que celles-ci se retrouvent face aux dirigeants du pays.

Il faut préciser que la classe politique française, toutes tendances confondues, a salué le « réalisme » de la démarche de Boumédiène en juin 1965, comme elle salua le retour à la « vérité du marché » dès le début de l'ère Chadli en 1979. Or, sous Boumédiène, le peuple n'a plus eu le droit à la parole et sous Chadli, il n'a plus trouvé de quoi manger... C'est sur ce terreau que l'intégrisme va commencer à récupérer pour son propre compte la révolte sociale latente. Les slogans et la démagogie populiste et religieuse vont remplacer



le raisonnement. Ce qui est montré du doigt c'est, avant tout, le caractère des choses et non les choses elles-mêmes.

Les modèles occidentaux — socialisme bureaucratique et autoritaire (marxisme-léninisme) et libéralisme sauvage —, initiés en Europe, sont dénoncés parce qu'Occidentaux et non parce qu'ils sont intrinsèquement pervers, y compris pour les non musulmans et pour les Européens eux-mêmes.

A cet effet, est-il bon de rappeler que la gestion musulmane de l'Iran n'a pas amélioré le sort profond des Iraniens. Ces derniers subissaient auparavant les conséquences désastreuses d'un régime autoritaire de type occidental. La thérapie islamiste n'a pas soigné le malade contaminé par le virus occidental, libéral et autoritaire.

« la mascarade électorale de 1992 a discrédité définitivement le pouvoir, lui ôtant tout recours à l'argument de légitimité. »

C'est l'autoritarisme qui est néfaste et non pas le fait que cet autoritarisme soit occidental ! Aussi l'autoritarisme religieux, fut-il musulman, est à combattre au même titre que tout autre genre d'autoritarisme.

La marche en avant de la barbarie intégriste — En 1990, pour la première fois depuis l'indépendance, les Algériens vont être conviés à un scrutin à l'occasion des municipales. Deux grands courants s'affrontent : le FLN, usé par trente années de pouvoir sans partage, de luttes intestines et d'usurpation de la légitimité révolutionnaire et, en face,

le FIS, vaste rassemblement de mécontents, qui fait du rejet du régime son ciment principal. Le regroupement opéré par les islamistes, loin de se faire autour d'une adhésion dynamique et positive, se caractérise par l'addition des mécontentements et des rancœurs et donc par son hétérogénéité.

Le vide du pouvoir en Algérie indique l'incapacité des « dirigeants » de la Révolution algérienne à traduire dans la pratique ce qu'elle portait d'aspirations à une libération sociale, révolutionnaire et égalitaire.

La mascarade électorale de 1992 a discrédité définitivement le pouvoir, lui ôtant tout recours à l'argument de légitimité. Le discours du FIS privé de sa victoire électorale n'a fait qu'alimenter la haine et l'escalade meurtrière. Ce fut alors la voie ouverte au terrorisme comme mode d'expression des désaccords. Depuis le début de la colonisation, le peuple algérien a connu l'exploitation, la misère et la déculturation. Lors de son accession à l'indépendance, il n'a trouvé que de « mauvais guides » qui, de Ben Bella à Boudiaf en passant par Boumédiène et Chadli, lui ont imposé des solutions « occidentales » donc « inadaptées à un pays de tradition musulmane ».

C'est ce que pensaient (et pensent) les intégristes. C'est ce qui anime le GIA et l'AIS, qui tiennent tout ce qui ressemble de près ou de loin à un comportement culturel occidental.

Les intégristes considèrent que la lutte pour la décolonisation des esprits a pris le relais de celle qui opposa naguère les Algériens au « Satan français ». Pourtant, s'il est loisible de reconnaître que la colonisation fut avant tout génératrice d'aliénation, d'exploitation et de

déculturation, il est impossible de retenir l'analyse des intégristes concernant les comportements des dirigeants algériens dès lors qu'elle se fonde sur un ostracisme outrancier et qu'elle contient en germe un des ferments du plus vil racisme.

« Les dirigeants algériens honnis ne seraient "mauvais" qu'à cause des choix "occidentalisés" qu'ils ont opérés... »

Les dirigeants algériens honnis ne seraient « mauvais » qu'à cause des choix « occidentalisés » qu'ils ont opérés quand ils étaient aux affaires...

Une autre voie en Algérie ? — Plutôt que de dire que le socialisme n'est pas adapté aux pays de culture arabe et musulmane, ne serait-il pas préférable d'affirmer que le socialisme autoritaire est inadapté à tous les individus et les peuples animés par une profonde envie de justice et d'égalité.

Le socialisme libertaire, l'anarchisme social, égalitaire, solidaire, fraternel et respectueux des différences culturelles, ce socialisme qui baigna les premiers actes des masses algériennes après l'indépendance, ce courant d'idée peut répondre à l'attente des individus et des peuples qui aspirent à se libérer de tous les jougs, fussent-ils religieux !

La dimension éthique de l'anarchisme, le syncrétisme que cette « idéologie » opère entre liberté de l'individu et liberté sociale et collective, la représentation enfin qu'il fournit de l'Homme — non confiné au rang de l'abstraction matérialiste — font du socialisme libertaire une alter-

native sérieuse en Algérie comme ailleurs.

La religion en revanche ne représente aucunement une libération de l'individu dès lors qu'elle lui signifie des limites, des règles et des modes de vie qui ne peuvent être discutés. Le dogme, qu'il soit juif, chrétien, musulman, animiste... règle de manière autoritaire, et une fois pour toutes, les comportements en société des femmes et des hommes. Les religions ne font que transposer de façon totalement arbitraire la résolution des problèmes quotidiens dans le domaine de l'abstraction et de la spéculation.

Les paradis religieux, deux de l'au-delà ne sont que des tentatives illusoire de faire oublier les galères terrestres d'aujourd'hui, bien réelles celles-là.

Kateb Yacine déclarait en 1988 (peu de temps avant de mourir) pour qu'enfin les tendances s'expriment : « *qu'elles puissent le faire à travers des associations avec leurs propres publications, leurs maisons d'éditions [...] des journaux vraiment libres. Et que les associations de masse ne dépendent plus du parti [...]. A supposer que les syndicats ne dépendent plus du parti ce serait un pas énorme [...]. L'expression de ces forces nouvelles ne sera pas [chose] facile...* ».

Le chanteur Mouloud déclarait à la même époque : « *La jeunesse a soif de démocratie, de créativité. La vraie, pas celle proposée par les bandits...* ».

Revenir sur ces conseils, des deux côtés de la Méditerranée, voilà une tâche exaltante. Car, ce modèle d'une société libertaire, égalitaire, fraternelle et pluri-culturelle n'existe nulle part ailleurs. Ce n'est pas un modèle occidental mais plus simplement un modèle de société humaine, sans aliénation ni exploitation, applicable partout... ! ♦

EDI NOBRAS

Bibliographie

- C. A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord*, éditions Payot, Paris, 1961.
- Samin Amir, *Le Maghreb moderne*, éditions de Minuit, Paris, 1970.
- Ahmed Mashas, *L'autogestion en Algérie*, éditions Anthropos, Paris, 1975.
- Radio-Beur (préface de Pierre Vidal-Naquet), *Octobre à Alger*, éditions du Seuil, Paris, 1988.
- Gabriel Esquer, *Histoire de l'Algérie (1830-1960)*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 1979.
- Robert Merler, *Ahmed Ben Bella*, éditions Gallimard, Paris, 1965.
- Daniel Guérin, *Quand l'Algérie s'insurgeait (1954-1962)*, éditions Spartacus, Paris, 1979.
- Malek Bennabi, *Mémoire d'un témoin du siècle*, éditions nationales algériennes, Alger, 1966.
- Redjala Ramdane, *L'opposition en Algérie depuis 1962* (TI), édition de l'Harmattan, Paris, 1988.
- Jean-Pierre Gavroche, « *Algérie : une société bloquée* », *Infos* n° 32, septembre 1992. PP. 19 à 23.

ON A
guer
commen
dix ans.

Dès la
répressi
populati
(90% de
prétexte
serbe. Il
empêche
volonté
région au
le « berce
serbe.

Dans la
serbe », le
Cette rég
d'Albanai

PRESSE
Le n° 1 d
groupe L
est paru.
« Ecologie
Prix : 5 F
Abonnem
Abonnem
(ce que vo
Liberté
81190 Puy

PRESSE
Le n° 115
Vents et M
anarchist
Alpes est
nement d'
(chèq. e
Courants
La Ladrin
de-Roche

QUATRE
Le groupe
« quatre
libertaire
timbre à 2
rue Sanle

NPS DIFI
Le group
Moselle/B
nombre de
cassettes,
(de 5 à 90
Un catalog
un timbre
Plus Subi
Union ced

AGENDA
Le group
diffuse l'ag
radio libre
400 pages.
Photos, de
calendriers
Prix : 55
ponible au
83501 La S
à la librairi

CONFLIT LARVÉ SERBO-ALBANAIS

L'affaire du Kosovo

ON A TENDANCE à oublier que la guerre en Yougoslavie a commencé au Kosovo, voici plus de dix ans.

Dès la mort de Tito, en 1980, une répression violente s'abat sur la population albanaise du Kosovo (90% de la population), sous le prétexte de protéger la minorité serbe. Il faut, disent les autorités, empêcher que se développe une volonté d'indépendance de cette région autonome, qui est par ailleurs le « berceau historique » de la nation serbe.

Dans la mythologie de la « nation serbe », le Kosovo joue un rôle à part. Cette région, où vit une majorité d'Albanais, était peuplée autrefois

par les Serbes, lesquels ont été chassés vers le Nord à la suite d'une défaite que leur ont infligée les Ottomans en 1389. Cette mythologie a été pesamment réactivée par les ex-communistes reconvertis au nationalisme dès 1981. C'est à cette date en effet, en mars-avril, qu'ont lieu des manifestations pour obtenir le statut de république fédérale (et non plus de région autonome), manifestations durement réprimées par les autorités fédérales de Belgrade.

C'est dès cette époque qu'est mise en œuvre la méthode utilisée encore aujourd'hui, fondée, en théorie, sur l'idée de « sursaut national », et en pratique, sur l'action conjointe des milices et de l'armée régulière. Cette méthode, mise au point il y a plus de dix ans au Kosovo, a été appliquée par la suite aux autres régions de la Yougoslavie :

— les milices jouent le rôle de pseudo-forces d'« autodéfense » des Serbes, s'affirmant indépendantes de tout pouvoir, ce qui permet à ce dernier de les désavouer, éventuellement, devant l'opinion internationale. Formées en commandos, elles sont chargées de semer la terreur et de séparer les populations ;

— l'armée joue son rôle traditionnel, s'occupe des opérations régulières ; sa fonction est en fait de protéger les milices et de maintenir l'ordre. En réalité, armée, milices et autorités politiques serbes travaillent en étroite collaboration.

Les Serbes, selon la théorie officielle, seraient les victimes d'un véritable génocide et d'un nettoyage ethnique au Kosovo. En outre, le régime communiste de Tito, qui avait accordé le statut d'autonomie à la région en 1974, aurait imposé une véritable amnésie sur l'histoire serbe. Enfin, les autres nationalités de la Yougoslavie, Albanais du Kosovo, mais aussi les Croates et les Slovènes, ont rogné le territoire serbe et réduit le rôle de la nation serbe. En octobre 1986, un *Mémoire de l'Académie des sciences de Serbie* dénonce le découpage par Tito des républiques de la Yougoslavie au détriment de la Serbie, et fait état des « menaces » contre les Serbes du Kosovo et dans les autres républiques de la fédération. Ce document dénonce la discrimination systématique dont auraient été victimes les Serbes sous Tito. La Serbie aurait été amputée délibérément du Kosovo et de la Voïvodine. Les Serbes auraient été soumis à une politique de « terreur » de la part de la majorité albanaise au Kosovo et ils auraient été soumis à une assimilation forcée en Croatie, équivalent à un « génocide ». En 1987, la minorité serbe du Kosovo se plaint des « pressions économiques, politiques, voire physiques » auxquelles elle est soumise, et qui la

poussent à l'exode. Les dirigeants (encore « communistes ») de Belgrade se rendent sur place. Le 24 avril plusieurs milliers de Serbes sont rassemblés sur une place d'un faubourg de Pristina, au Kosovo. La police disperse la foule. Un des dirigeants communistes lance alors : « Personne n'a le droit de toucher à ce peuple. » C'est Slobodan Milosevic, et il vient de trouver sa voie.

Milosevic lance alors une campagne d'une redoutable efficacité, baptisée « révolution antibureaucratique ». Le parti dont il est un apparatchik est en perte de vitesse. Le « communisme » commence à achever son déclin. L'exploitation des frustrations de la minorité serbe du Kosovo servira de tremplin à la nouvelle carrière de Milosevic. Il suffira de quelques semaines pour que l'apparatchik communiste se transforme en champion du nationalisme serbe. Ayant éliminé la concurrence à l'intérieur de la Ligue des communistes lors de la huitième session du comité central du parti, en septembre 1987, il a l'idée, en 1988, d'organiser des « meetings spontanés » en solidarité avec les Serbes du Kosovo, lors desquels il s'impose comme leader incontesté. Des manifestations de masse sont organisées durant l'été de 1988 en Serbie et au Monténégro, et aboutiront, en octobre et en novembre, à la démission des dirigeants de Voïvodine et du Kosovo. Le point culminant de ce processus sera en 1989 la célébration, au Kosovo, par un million de Serbes, du 600^e anniversaire de la bataille — perdue mais néanmoins héroïque — du Champ des Merles, contre les Turcs.

Ces meetings spontanés joueront un rôle considérable dans la stratégie d'expansion serbe, car ils cimenteront l'« unité » du peuple serbe à travers des instances « populaires », donc légitimes, lors desquelles seront prises des décisions intéressant l'ensemble de la population serbe. Toute discussion politique véritable, toute contestation deviennent impossibles. Quiconque s'élevait contre les décisions de ces assemblées était taxé d'ennemi ou de traître à l'identité du peuple serbe. Incontestablement, ces assemblées, dont les opposants serbes mais aussi les autres nationalités étaient exclus, ont été un instrument extrêmement efficace de la mobilisation nationaliste. Le slogan : « Seule l'union sauve le peuple serbe » servira à faire taire toutes les oppositions.

La mobilisation s'achève en 1989 avec l'élection de Milosevic comme président de la Serbie. De janvier à mars des grèves et des émeutes avaient secoué le Kosovo, durement réprimées par l'intervention de l'armée. Il y aura deux grèves générales pendant l'hiver 1988-89, une grève de la faim des ouvriers des mines de plomb et de zinc du

complexe minier de Trepce. Ces mouvements firent 24 morts albanais.

Encerclée par des chars, l'Assemblée du Kosovo accepte sous la contrainte, en mars 1989, les amendements à la constitution qui donnent aux autorités serbes le contrôle de la police, des tribunaux, de la défense et de l'économie. Ce coup de force sera entériné en septembre 1990, par un véritable putsch constitutionnel qui réforme la constitution, supprime l'autonomie du Kosovo et de la Voïvodine et place ces régions sous hégémonie serbe. En janvier 1990, après une série de meetings, le Monténégro, sans que les dirigeants de cette république se fassent trop prier, d'ailleurs, tombera lui aussi sous la coupe de Belgrade.

Ces initiatives auront des conséquences graves par la suite, car elles attribuent deux voix supplémentaires à la Serbie au Conseil fédéral, ce qui lui donne, avec celle du Monténégro, quatre suffrages sur huit. Cette situation empêchera toute évolution politique, toute réforme pour transformer la Yougoslavie. La Serbie, encore soumise au régime de parti unique, refusera toute transformation et cela aboutira au retrait de la Slovénie et de la Croatie. Ce sera la mort de la « Grande Yougoslavie ».

Aujourd'hui, les Albanais du Kosovo sont victimes de violations massives de leurs droits les plus élémentaires, exclus de l'emploi, de l'éducation, de l'information. Ils ne peuvent être soignés dans les établissements officiels, devenus inaccessibles, et sont contraints de se soumettre à une médecine parallèle précaire. L'emploi, la médecine, la culture, la justice, le commerce, l'éducation ont été « rationalisés » depuis 1989. Les Albanais ont été obligés d'accepter les programmes éducatifs serbes, l'alphabet cyrillique. Les enseignants dans leur majorité refusèrent ces mesures et furent licenciés. Privés de leurs droits civiques, ils sont convoqués constamment par la police pour des interrogatoires qui peuvent durer 24 heures, emprisonnés pendant 30 à 60 jours, passés à tabac, parfois torturés.

La politique de terreur mise en place par Belgrade a suscité une résistance organisée, collective et sans armes. L'une des formes de cette résistance est la reprise de l'enseignement en albanais depuis février 1992. En octobre 1994, 400 000 élèves ont fait leur rentrée dans des écoles... clandestines, dans des caves, des maisons particulières, des fermes. « Le crayon est une arme plus forte que les canons », enseignent-ils. Propriétaires et enseignants sont sévèrement réprimés lorsque la police serbe les découvre. L'Association des enseignants

albanais estime que 45 000 élèves et 12 000 enseignants ont quitté le Kosovo. La radio et la télévision en albanais ont été supprimées, 1 500 journalistes renvoyés. Musées, théâtres ont été fermés.

Entre 1990 et 1992, plus de 100 000 personnes ont été licenciées, c'est-à-dire les deux tiers de la population salariée. Un programme de peuplement serbe encourage l'installation des Serbes au Kosovo grâce à des primes, des salaires plus élevés, des facilités de crédit pour acheter, alors que les Albanais se voient interdire toute transaction immobilière. Ce programme de peuplement, publié au *Journal officiel* de Serbie, évoque les « sombres traditions médiévales des Albanais » et leur « taux de natalité illogique ». Il s'agit explicitement de rendre le « berceau de la civilisation serbe » à ses « propriétaires originels » et de forcer les Albanais à partir. 52 000 cas de torture ont été recensés entre 1981 et 1988.

La résistance sans armes est un choix délibéré des Albanais du Kosovo, un choix difficile car la tentation est grande de prendre les armes, lorsque notamment trois adultes sont tués en voulant empêcher les policiers d'arrêter leurs enfants qui se rendent à leur école clandestine. C'est aussi un choix difficile lorsque d'autres républiques proposent des armes — cela a été le cas des Croates — ou lorsque la République albanaise déclare qu'elle laisserait le passage à des hommes en armes sur son territoire. Les Kosovars pourraient bénéficier de conditions avantageuses, presque idéales, même, pour mener une guérilla contre les Serbes, dans la mesure où ils disposeraient d'un territoire de repli — condition indispensable —, d'un appui de la population, et probablement, étant eux-mêmes musulmans, d'un financement des pays musulmans. L'ouverture d'un front supplémentaire auquel les Serbes auraient à faire face rendrait sans doute les choses plus faciles pour les Bosniaques. L'idée a certainement déjà dû en effleurer quelques-uns. Un jour peut-être, un Milosevic albanais dans la République albanaise réussirait-il à convaincre la population qu'il faut défendre les Albanais du Kosovo, et les choses seront reparties pour un tour.

Ne l'oublions pas : la guerre en Yougoslavie a commencé au Kosovo il y a dix ans. Elle dure toujours. ♦

RENÉ BERTHIER

Sources : *le Monde diplomatique*, mai 1992, « Guerre sans armes au Kosovo », Marie-Françoise Allain et Xavier Galmiche ; *le Monde*, 17 novembre 1994, « N'oublions pas le Kosovo », Antoine Garapon. Egalement : témoignages oraux.

PARUTIONS

PRESSE

Le n° 1 de *Liberté* (journal du groupe Léo-Ferré de la FA du Tarn) est paru. Sommaire : un dossier « Ecologie ».

Prix : 5 F (+ 1,40 F de frais de port). Abonnement : 25 F (port gratuit). Abonnement de soutien : + de 25 F (ce que vous voulez).

Liberté c/o CROS, BP 06, 81190 Puybegon.

PRESSE

Le n° 115 (janvier 1995) de *Contre Vents et Marées*, journal d'humeur anarchiste de la région Rhône-Alpes est paru. Prix : 6 F. Abonnement d'un an (10 numéros) : 60 F (chèques à l'ordre de « Contre-Courants »). « Contre-Courants », La Ladrrière, 38080 Saint-Alban-de-Roche.

QUATRE PAGE

Le groupe Milly-Witkop diffuse un « quatre pages » sur l'éducation libertaire. Disponible contre un timbre à 2,80 F au « Lokal », 16, rue Sanlecque, 44000 Nantes.

NPS DIFFUSION

Le groupe Ne Plus Subir de Moselle/Bas-Rhin diffuse un certain nombre de brochures, revues, BD, cassettes, CD à des prix modiques (de 5 à 90 F).

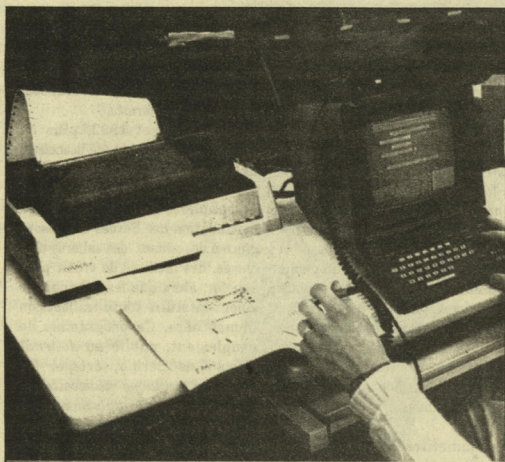
Un catalogue est disponible (contre un timbre à 2,80 F) auprès de Ne Plus Subir, BP 58, 67260 Sarre-Union cedex.

AGENDA

Le groupe Région-toulonnaise diffuse l'agenda de Radio Black-out, radio libre des squats de Turin. 400 pages. Couverture en couleur. Photos, dessins, infos, adresses, calendriers 1995/1996...

Prix : 55 F (port compris). Disponible auprès du CECL, BP 54, 83501 La Seyne-sur-Mer cedex et à la librairie du Monde Libertaire.

L'informatique au service de la liberté ?



DÉCOUVRANT que le feu pouvait provoquer tout à la fois la douleur et la chaleur réconfortante, la créature de Frankenstein s'exclama : « Comme il est étrange que la même cause produise à la fois des effets si opposés ! » (1)

Bien entendu, l'informatique, comme toute technologie, participe à ce principe. Si l'on prend l'exemple du domaine des communications, elle a permis de renforcer les moyens existants et même d'en créer de nouveaux. Ainsi, au fil des années, le téléphone a été installé dans la majorité des foyers, et peu à peu, le minitel, le fax, et à plus long terme l'ordinateur connecté au réseau Internet (2), viendront le rejoindre.

Utilisés avec discernement, tous ces canaux de communication permettent d'augmenter le nombre d'échanges entre les individus. A contrario, si la tendance actuelle imposée par la logique capitaliste se poursuit, de plus en plus d'activités se feront devant un écran (téléachat, travail à domicile, etc.), et il deviendra de plus en plus difficile d'éviter le repli sur soi.

Bien plus dangereux, car mis en place insidieusement, le détournement par l'Etat et le patronat des fantastiques capacités de calcul et de mémoire de l'outil informatique pour resserrer leur contrôle sur l'individu est à dénoncer vigoureusement.

Dans son rapport annuel, publié en juin dernier (3), la Commission nationale de l'informatique et des

libertés (CNIL) divulguait de nombreux aspects de ce détournement. En 1993, la CNIL a reçu pas moins de 1856 plaintes pour « fichage abusif », soit une hausse de 19% par rapport à l'année précédente.

Quelques exemples :

- le Crédit Agricole Mutuel de Dordogne répartissait ses clients en 21 catégories, en fonction de leurs comportements et des données sur leurs comptes financiers. Marketing oblige !

- certaines compagnies d'assurances demandaient à leurs clients de transmettre leur dossier hospitalier pour qu'il soit analysé par le médecin conseil de la compagnie. SIDA oblige ! (4)

- la Caisse Nationale de Prévoyance (5) établissait un fichier où étaient recensés les diabétiques et autres malades chroniques, mais aussi les personnes effectuant un métier dangereux — soit dit en passant, lorsqu'on considère les statistiques faites sur les accidents du travail, on finirait par se demander quel métier n'est pas dangereux ! — afin d'exclure ces personnes de tout contrat d'assurance, ou à tout le moins de leur demander une surprime. Profit oblige !

- la FNAC voulait informatiser un fichier manuel de 16 000 personnes interpellées pour vol dans ses magasins. Ce qui revenait à mettre en place des casiers judiciaires parallèles. Le Carrefour d'Aulnay-sous-Bois tenait un fichier similaire mais y ajoutait les personnes ayant réglé aussitôt les produits dérobés. Sécurité oblige !

- le ministère de l'Intérieur s'est également distingué pour avoir demandé, avant d'établir une carte d'identité, à une personne mariée à un étranger de fournir des informations sur la situation du conjoint. De même, le Ministère de la place Beauvau soutient le système Volback, permettant de suivre électroniquement les voitures volées,

avec l'accord de la victime du vol, grâce à un boîtier émetteur à courte portée installé à bord du véhicule. Et s'il venait à la police l'envie de connecter cet émetteur avant que tout vol soit accompli ?

- en février dernier (6), on apprenait que Pierre Bernard, maire « divers droite » de Montfermeil (Seine-Saint-Denis), déjà condamné pour discrimination raciale (7), avait commandé et publié une étude sur les enfants nés de parents en situation irrégulière dans l'hôpital de la commune. Election cantonale oblige !

De même, rappelons que le parlement a adopté dans la nuit du 10 au 11 octobre 1994 le projet de loi « relatif à la sécurité » de Charles Pasqua, en l'aggravant même pour ce qui concerne la vidéo-surveillance.

En effet, les députés ont accepté l'amendement de Christian Vanneste, député RPR du Nord, qui porte de 1 à 6 mois le délai pendant lequel les enregistrements peuvent être conservés. Qui plus est, la CNIL se voit retirer son droit de regard au profit d'une commission présidée par le préfet, au prétexte que les attributions de la CNIL ne concernent que les fichiers nominatifs et informatisés (8). Prétexte fallacieux puisque l'on sait bien que ces enregistrements peuvent être numérisés, et donc informatisés !

Autre point bien moins médiatisé, l'obligation faite aux SDF par le décret n° 94-876 du 12 octobre 1994, modifiant le décret n° 55-1397 du 22 octobre 1955, de fournir lors de la demande de renouvellement de carte nationale d'identité, une attestation établissant leur lien avec un organisme d'accueil figurant sur une liste établie par le préfet. C'est l'adresse de cet organisme, moins sa dénomination, qui figurera sur la carte d'identité. En d'autres termes, le ministère de l'Intérieur entend purement et simplement se constituer un fichier nominatif des SDF, population à risques s'il en est. (9)

A la lecture du *Journal officiel* des mois de novembre et décembre 1994, on apprend également, comme l'avait annoncé Pasqua en février dernier, que des dizaines de départements vont se doter dès 1995 de la nouvelle carte d'identité informatisée, réputée infalsifiable (jusqu'à quand ?) (10). Mais Pasqua n'entend pas s'arrêter là, puisqu'un permis de conduire et un permis de séjour informatisés sont à l'étude. Selon Pierre Laurent, responsable du Syndicat des policiers en tenue (SNPT), cette nouvelle carte, qui aura coûté près d'un milliard de francs aux contribuables (si l'on comptabilise les 300 millions de francs volatilisés dans le premier projet épinglé par la Cour des Comptes en 1987) n'a pas de véritable intérêt, puisque la carte d'identité n'est pas obligatoire ; toute pièce comportant votre nom et votre photo suffit à justifier de votre

identité. Sauf à penser avec Nathaniel Hezberg et Paul Loubière que « derrière [cette] grande aventure de la sécurité se cache une fois de plus un coup politique et industriel. » (11)

Malgré ce tableau peu reluisant, n'en crions pas pour autant au haro, ni au jihad butlérien (12) contre l'informatique. Ce serait se tromper

de cible, l'informatique peut devenir un outil d'émancipation. Ce sont les dévoiements sécuritaires et commerciaux instaurés par l'Etat et le patronat qui sont à combattre ! ♦

CHRISTOPHE et LAURENT
(Gr. Humeurs Noires — Lille)

Notes

- (1) Mary Shelley, *Frankenstein*, Ed. Garnier-Flammarion, n° 320, p 177.
 - (2) *Le Monde libertaire*, n° 968, p 4.
 - (3) *Libération*, 30 juin 94, p 19, et *le Monde*, 30 juin 94, p 9.
 - (4) Rappelons que, jusqu'en 1990, existait un fichier du même type, mais cette fois alimenté et consultable par toutes les compagnies d'assurances.
 - (5) *Libération*, 29 juin 94, p 21.
 - (6) *Libération*, 4 février 94, p 24, et *le Monde*, 7 juillet 94.
 - (7) Il refusait l'inscription d'enfants étrangers dans les écoles de Montfermeil.
 - (8) *Libération*, 12 octobre 94, p 22, et *le Monde*, 9-10 octobre 94, p 8.
 - (9) *Journal Officiel*, 14 octobre 94.
 - (10) Four une description détaillée de cette nouvelle carte, voir l'article de *Libération* du 3 février 94, p 31.
 - (11) *Libération*, 3 février 94, p 32.
 - (12) Les lecteurs et lectrices de science-fiction, et notamment amateurs de Frank Herbert, auront reconnu le terme utilisé dans *Dune* pour désigner la grande croisade lancée contre les ordinateurs, les machines pensantes et les robots.
- N.B. : le 14^e rapport d'activités de la CNIL est publié par la documentation française, 438 pages, 160 FF.
CNIL, 21 rue Saint-Guillaume, 75340 PARIS cedex 07.

Nouvelles du front

SOUTIEN A JEAN-MICHEL GOISET ET JEAN-CHRISTOPHE RAOUL, OBJECTEURS- DÉSERTEURS

Jean-Michel Goiset et Jean-Christophe Raoul sont des objecteurs-« déserteurs » à 10 mois de service civil, membres de la coordination « On arrête tout ! ». Ils passent en procès le 24 janvier, à 14 h, en salle 101 de la Cité judiciaire de Rennes, 7, rue Abélars.

Jean-Michel Goiset nous a fait part de son désir de soutien moral (présence lors du procès, signature de la pétition en circulation, courrier de soutien, lettre-type à lui réclamer...) et financier pour les frais d'avocat (chèque à l'ordre de J.-M. Goiset, avec mention : « Procès », au dos).

Jean-Michel Goiset, 31, route de Nozay, 44390 Nort-sur-Erde. Tél. : 40.74.62.03 ou 40.72.23.47.

Associations

BULLETIN CNT-SSE

Le n° 6 du bulletin de la Fédération Santé-Social-Education vient de paraître. Au sommaire : des nouvelles de France, de l'étranger, un dossier sur la permanence des offensives cléricales. Le réclamer (il est gratuit) au siège de la CNT-SSE, 33, rue des Vignoles, 75020 Paris.

LILLE : CCL BENOÎT-BROUTCHOUX (RAPPEL)

Le Centre culturel libertaire Benoît-Broutchoux, dans le cadre de sa quinzaine sur les médias : « Médias-mensonges/Médias en liberté », organise la projection, le samedi 21 janvier, à 15 h, de *Chomski. Les médias et les illusions nécessaires*, réalisé par M. Achbar et P. Wintonick, le seul film sur Chomski, le militant, face aux médias américains.
CCL, 1-2, rue Denis-du-Péage, à Lille (M^e Fives).

400 000 F
pour l'achat d'un local
Radio Libertaire/le Monde libertaire
SOUSCRIVEZ !

(chèque à l'ordre de DMC - mention « Local » au dos)

Librairie
du Monde Libertaire
(145, rue Amelot, 75011
M^e Oberkampf)
jusqu'au 4 février
EXPOSITION
DE PHOTOS
SUR L'EXCLUSION

CANAL PLUS
INSCRIT AUX « ABONNÉS ABSENTS »

Lettre ouverte à Michel Field

L'HEURE est à la jeunesse dans les médias. Animateurs jeunes, émissions lookées jeunes, public-jeune... « Ouvrons-la » sur Fun Radio, entre deux pages de pub... Répondons aux questions de Balladur et regardons « nos » réponses à la télé... Débattons pour les « contre » le lendemain des contre les « pour »... Tout cela dans une joyeuse ambiance de cabale et de claqué, dans des studios qui ressemblent plus à des arènes qu'à des espaces de débat.

La jeunesse de nos radios et télévisions prend des allures de courtisane à qui l'on tente de faire avaler, pêle-mêle, musiques prédigérées, fringues griffées branchées, pub matraquées, prêt-à-penser... Et plus, subtilement, quelques valeurs politiques et morales essentielles à la bonne marche du système. Rien de tel que la médiatisation d'un débat placé sous contrôle pour canaliser celui qui risquerait de renverser l'ordre social.

Votre émission, « L'Hebdo », sur Canal Plus ne semble pas échapper à la règle. Pas celle du 7 janvier en tout cas, intitulée *Les Jeunes, la politique et la République*. Elle aurait pu être intéressante. Au lieu d'interviewer le premier jeune conseiller municipal venu (barriste), on aurait pu y débattre du sens de

ces mots : engagement dans la cité, prise en main des problèmes de la société... On aurait pu analyser — et non le déplorer — le refus des hommes politiques et de la politique institutionnelle comme un refus de la délégation de pouvoir. Cela signifie que les jeunes acceptent la chose publique mais pas la médiation de leurs actions dans la société. Débat important si on veut éviter de voir la population sombrer dans la démagogie populiste qui vilipende des hommes politiques corrompus tout en proposant ses hommes

L'abstention à l'antenne : un discours sacrilège, dangereux pour les candidats

providentiels et sa morale de fer. Débat essentiel quand un système politique entier se délite du fait d'une crise économique et sociale perpétuelle et lancinante qui désagrège le tissu social aussi sûrement qu'elle gonfle les portefeuilles d'actions. Difficile, évidemment, de compter sur les représentants et relais des diverses officines de pouvoir pour aborder cette polémique. Des anarchistes n'auraient pas manqué de le faire. Hélas, seuls les premiers étaient invités. Et le « débat » ne fut qu'une tentative d'amalgamer politique et élections, vote et action dans la société.

Pour comble, il revient à un « jeune » — un jeune nazi d'Assas — de vanter le référendum comme méthode de démocratie directe. Il est vrai que ce mode de « démagogie directe » s'avère particulièrement efficace en matière de contrôle social.

Mais vous l'avez dit et répété, Michel Field : « J'invite qui je veux, c'est mon émission ». Et inviter un « nationaliste révolutionnaire », comme il s'est complaisamment défini et comme vous l'avez présenté, inviter également le Front national, version « jeunesse », n'a rien d'innocent et répond à un objectif à mon sens double : premièrement donner un

semblant de « représentativité », ainsi que l'indispensable parfum de scandale au débat : deuxièmement, pour ceux nombreux que le bulletin ne titille pas, rappeler sans avoir à le dire qu'il ne faudra surtout pas oublier de voter aux prochaines élections (vous comprenez, la montée de l'extrême droite...).

De même, ce n'est ni un hasard ni un oubli si aucun libertaire ne s'est retrouvé sur le plateau. Trois membres de la Fédération anarchiste y étaient pourtant conviés... jusqu'à la veille où ils ont appris qu'il « n'y [avait] pas de place pour vous sur le plateau... trop de monde... mais si vous voulez, on vous réserve une place dans le public ». J'étais un de ceux-là. Que ce fut un prétexte à notre éviction ou non, ce seul fait illustre avec éclat l'objet de l'émission : réconcilier « les jeunes » avec des institutions en crise.

Alors que les élections passionnent moins que jamais les citoyens, ouvrir l'antenne à un discours cohérent contre le vote et la délégation de pouvoir, un discours qui propose la lutte, la gestion directe et la fédération des luttes ainsi qu'un nouveau modèle social, un tel discours sacrilège pourrait se révéler dangereux pour la cote de popularité des candidats.

Ce n'est pas un hasard si les discours et les actions des anarchistes, aussi faible que soit le mouvement, sont constamment absents des grands médias ou bien consciencieusement pervertis quand ils apparaissent. Nous n'avions pas d'illusion à ce sujet, et cette invitation première à votre émission nous avait surpris. Votre revirement final, nullement. Nous n'avons pas eu accès à votre émission... tant pis, l'impact n'en aurait sans doute pas été bien fort. Mais nous avons toujours nos voix. Et il est des moments où nos cris et les cris de ceux que nous reconnaissons comme nôtre couvrent, dans la rue, les murmures des salons de télé et des isoloirs. ♦

BERTRAND DEKONINCK
(gr. Humeurs Noires
de la FA - Lille)

SUR RADIO LIBERTAIRE (89.4), DU 23 AU 29 JANVIER : SEMAINE CONTRE L'EXCLUSION ET POUR LA RÉPARTITION ÉGALITAIRE DES RICHESSES

- Mardi 24 : « Paroles d'Associations » (19 h 30 - 20 h 30) : Sylvie Croizeur, responsable d'insertion à la revue *la Rue* et Véronique Petetin, animatrice d'un atelier d'écriture pour sans-logis (Les Compagnons de la Nuit).
- Mercredi 25 : « Femmes Libres » (18 h 30 - 20 h 30) : Jacqueline Guy, psychanalyste, parlera de l'exclusion des femmes au chômage et des personnes âgées.

A LA PETITE SEMAINE

C'est Gaillot qu'il te faut !

Trop jeune pour avoir eu des opinions et un comportement politiques douteux durant l'Occupation, voilà déjà un débat désagréable qui nous serait épargné.

Les vœux d'abstinence liés à son itinéraire devraient bien sûr nous mettre à l'abri d'une surprise à la Mazarine, d'autant que l'homme, on le sait, a vanté les mérites du préservatif.

Son ouverture d'esprit sain(t), ce côté rebelle promis à une crucifixion douce en Mauritanie et quelques unes des trente-six positions exposées naguère dans l'hebdomadaire *Lu!* le placent incontestablement à gauche d'un échiquier politique où le réactionnaire domine désespérément.

Sa charge d'évêque, même suspendue, ne devrait pas gêner une gauche aujourd'hui totalement cul-bénie, l'une des qualités premières de l'ex-candidat de rêve Jacques Delors ayant été, rappelons-le, son côté catho pratiquant.

On mesure mieux encore aujourd'hui à quel niveau désolant en est arrivé cette famille socialiste qui ne voit pas que sa chance est là, avec ce choucou des médias. Il est triste qu'un mouvement résolument abstentionniste comme le nôtre doive avancer la solution aux sordides rivalités entre vaincus d'avance du printemps prochain, les Kouchner, Lang et Jospin.

Gauche, réveille-toi ! C'est Gaillot qu'il te faut ! ♦

FLORÉAL

R RENDEZ-VOUS

CLERMONT-FERRAND

Alayn Dropsy (FA de la Creuse) animera une conférence sur le thème : « Le Mouvement hippie et la Révolution psychédélique », le lundi 23 janvier, à 21 h, à *L'Athénéo*, 8, rue de l'Ange, 63000 Clermont-Ferrand. Entrée libre.

GUÉRET

Alayn Dropsy animera une conférence sur le thème : « Le Mouvement hippie et la Révolution psychédélique », le mercredi 25 janvier, à 20 h, Salle des Associations, n° 1 Braconnie, à Guéret. Entrée libre. Table de presse FA.

LYON

Le groupe Durruti rejoint les groupes Kronstadt et Déjacque au sein de la FA. Pour contacter ce nouveau groupe, écrire à la librairie *La Plume Noire*, 19, rue Pierre-Blanc, 69001 Lyon. Tél. : 72.00.94.10.

Tables de presse du groupe Durruti : chaque mercredi de 12 h à 13 h 30 sur le campus de Lyon II (Bron) face au restaurant universitaire et chaque jeudi de 12 h à 13 h sur le campus de Lyon I (Doua) dans le déambulateur de premier cycle.

NANTES

Le groupe FA Milly-Witkop communique : « L'école libertaire Bonaventure d'Oléron est l'invitée du "Lokal" (16, rue Sanlecque, quartier de la Madeleine), le vendredi 20 janvier, à 20 h 30. »

SAINT-ETIENNE

Le groupe Nestor-Makhno tient deux tables de presse, l'une chaque vendredi dans le hall de la faculté de Lettres, de 12 h à 14 h, et l'autre chaque dimanche matin sur le marché aux puces, situé devant le stade Geoffroy-Guichard. Permanences : chaque premier et troisième mardis du mois, salle 15 bis, Bourse du Travail de Saint-Etienne.

SAINT-NAZAIRE

Le groupe Fernand-Pelloutier vous invite à un débat sur « Emile Masson, animateur de luttes paysannes et ouvrières, professeur de liberté, fédéraliste breton, dreyfusard et pacifiste », animé par Didier Giraud, le vendredi 27 janvier, à 20 h 30, à la *Maison du Peuple*, salle E, place Salvador-Allende.

Au lendemain de la période des fêtes, les éditions du Monde Libertaire vous proposent toujours des lots de quelques uns de leurs titres. Vous bénéficiez de 50% de réduction pour pouvoir, dans notre période de paupérisation, encore offrir ou vous offrir quelques bons livres et bonnes brochures. Pour 100 F (+ 15 F de frais de port), vous pouvez choisir entre trois lots :

a) René Berthier (*Bakounine politique : révolution et contre-révolution en Europe centrale*) ; Gaston Leval (*L'Etat dans l'histoire*) ; Philippe Pelletier (*Super Yalta*).

b) Camillo Berneri (*Œuvres choisies*) ; Pierre-Joseph Proudhon (*De la capacité politique des classes ouvrières*, 2 vol.) ; Commission « Femmes » de la FA (*Avortement, contraception : on vous l'a déjà dit, on veut choisir !*) ; *Les Anarchistes et l'Europe : analyse critique et propositions des anarchistes*.

c) Yves Peyraut (*Radio Libertaire : la voix sans maître*) ; *Mai 68 par eux-mêmes* ; Maurice Joyeux (*L'Anarchie et la société moderne*) ; Larry Portis et Christiane Passevant (*La Main de fer en Palestine*).

Le Planning familial du Nord menacé de mort

ON CROIT rêver, mais on ne rêve pas... effectivement, le Planning familial de Lille a été contraint au dépôt de bilan en novembre 1994, et ce sont les centres de planification de Valenciennes, Maubeuge, Dunkerque, Grande-Synthe, Cambrai, Roubaix, Hazebroucq et Lille qui sont menacés de fermeture dès le 2 février prochain. Menacés, contraints... par qui ? Par quoi ? Par le Conseil général mené par son président, M. Donnay, bien décidé manifestement à avoir la peau du Planning.

Le prix à payer des gesticulations du Conseil général pour l'année 1994 est déjà bien lourd. La baisse des subventions a entraîné l'abandon d'un local, la réduction de 20% des vacations des conseillères et cinq licenciements.

Le Conseil général a un grand dessein : transférer les demandes de la population en matière d'informations sur la contraception, sur la sexualité... (25 000 personnes fréquentent chaque année le Planning du Nord) sur les centres de Protection maternelle et infantile (PMI)... là aussi, on croit rêver ! Que des femmes désirant une maternité ou ayant des enfants bénéficient de lieux de consultation et d'information gratuits, c'est plutôt bien. Qu'on oblige des jeunes cherchant des renseignements sur les MST ou des adolescentes victimes de grossesse non désirée à se retrouver dans les mêmes lieux que les sus-citées, c'est de la provocation pure. On imagine l'ambiance dans la salle d'attente ! M. Baudry, chargé du dossier pour le Conseil général, doit pourtant bien savoir que 47% des demandes d'information et 33% des actes médicaux liés à la contraception sont reçus dans les centres du Planning familial qui assurent l'anonymat et la gratuité de ses prestations. Il doit savoir aussi que les centres de PMI n'ont bénéficié d'aucune création de poste depuis 1992 et qu'ils sont fermés le mercredi (sympa pour les ados !). M. Baudry doit aussi connaître la très faible proportion de jeunes qui acceptent de fréquenter les centres de PMI où l'on risque à tout moment de croiser la voisine du dessous venue faire vacciner le petit dernier. Ainsi, dans une circonscription socialement défavorisée de l'agglomérationilloise, sur 157 consultantes, on dénombre dix femmes de moins de 18 ans et douze de 18-20 ans ; le gros du peloton étant constitué par des femmes de 25 à 35 ans, enceintes ou jeunes mères. Les centres de PMI ne sont absolument pas adaptés pour accueillir les jeunes et leurs demandes, c'est très clair.

Cette mesure quasi-disciplinaire ne touche (pour l'instant ?) que le Planning

du Nord. Cette évolution de la politique régionale, on la comprend mieux au regard des forces politiques en présence et des personnalités.

En effet, cela fait trente ans que le Planning existe et prospère dans le Nord, largement arrosé par le PS, qui a été majoritaire dans le département depuis la nuit des temps ou presque. Et puis, il y a deux ans, la majorité change de camp, et une équipe de droite prend les choses en main, bien décidée à faire « tomber quelques têtes », pour l'exemple. Bizarrement, les foudres des instances départementales sont tombées sur un organisme servant essentiellement les femmes. Le Planning étant d'autant plus vulnérable qu'il est financé à 90% par le Conseil général.

Dans toute cette affaire, on ne peut pas s'empêcher de voir la patte de Colette Codaccioni. Souvenez-vous : la députée RPR du Nord qui s'est fendue d'un rapport sur la famille en octobre 1993 pour le gouvernement Balladur,

Le Nord est à la pointe des remises en cause, en ce qui concerne les acquis des femmes

préparant ainsi le terrain du salaire parental/maternel, et d'autres mesures émanicipatrices du même tonneau. Rayer les centres du Planning familial de la carte du Nord tout en renforçant les centres de PMI, pour sûr que ça lui fait plaisir.

Habilement, le Conseil général n'a pas placé le débat sur le plan idéologique ou politique. Bien au contraire, il a ouvert les hostilités sur le terrain technique. Des experts-comptables ont été chargés de passer les comptes du Planning au peigne fin. Sur la foi de leur rapport, le Conseil général exige la restitution d'un soi-disant trop perçu de 1 465 000 F !

La stratégie départementale a porté ses fruits. En effet, depuis plusieurs mois, c'est sur ce seul plan (les subventions, les batailles d'experts-comptables) que le Planning se bat. Et de négociations en réunions, de demandes de rendez-vous en brèves entrevues, le conflit s'est enlisé. Pourtant, le Planning peut prétendre à un soutien certain : 17 000 signatures ont été recueillies sur la pétition lancée en novembre 1993 (alarmant l'opinion sur la baisse prochaine de 80% de ses subventions).

Désormais, le soutien s'organise plus activement. Des individus, de nombreuses associations (citons Act

up-Lille, la CFDT, Les Cahiers du Féminisme, le Centre culturel libertaire Benoît-Broutchoux, le groupe FA Humeurs Noires, Les Flamands Roses, la CGT...) et quelques partis (en période électorale, ce genre de combat séduit toujours un Parti communiste en perte ou un Parti socialiste en sursis) se sont associés pour lutter dans le collectif de soutien au Planning.

Désormais, le conflit va se porter sur un plan politique, et c'est le droit des femmes à disposer de leur corps et l'égalité d'accès de toutes les populations (jeunes, sans ressources, sans couverture sociale, étrangers...) à la contraception et à la santé que nous revendiquons.

Aujourd'hui, c'est le Planning du Nord qui est menacé, et demain à qui le tour ? Nous ne pouvons pas laisser passer cela. C'est maintenant qu'il faut agir. Les acquis (ce qu'on a cru acquis !) féministes des années 70 n'en finissent pas d'être grignotés. Le droit à l'avortement ne sera bientôt plus qu'un mot, tant les difficultés de procédures, la baisse des subventions accordées aux centres se généralisent. Des pilules ne sont plus remboursées. Le gouvernement instaure un « salaire (une aumône !) parental (maternel) » dont personne n'est dupe quant à la finalité : engager les femmes à rentrer docilement à la maison pendant que l'homme subvient aux besoins du foyer. Le Nord est à la pointe de ces remises en cause. On l'a vu avec Colette Codaccioni, on le voit avec la politique de désengagement des instances locales sur l'information, sur les moyens mis en œuvre pour le dépistage du sida et les unités de soins des personnes atteintes du virus, par exemple.

Jusqu'au 2 février, il va s'agir de maintenir la pression, et des rendez-vous sont prévus.

Une manifestation a eu lieu le 17 décembre (cf. ML n° 980), des émissions de radio avec des membres du Planning ont été diffusées (notamment sur Radio Campus - 106.6), une pétition est en circulation... Le 11 janvier, à l'occasion d'une réunion de la commission chargée d'examiner le cas du Planning familial, une vingtaine de personnes du collectif de soutien ont occupé le hall du Conseil général. Pendant ce temps, 30 personnes attendaient à la porte, interdits de séjour par les CRS, venus aussi nombreux que les manifestants. Des banderoles, pancartes et slogans ont fleuri à l'intérieur et à l'extérieur. Avant que le hall ne soit évacué, une délégation de cinq personnes du collectif de soutien a été reçue par Baudry et a pu accéder tant bien que mal à la salle de réunion de la commission où des tracts ont été distribués.

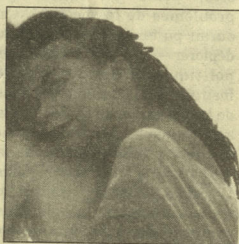
Enfin, le 17 janvier (date anniversaire des vingt ans de la loi Veil sur l'avortement), un rassemblement a été organisé. De tout cela et de l'avenir du Planning du Nord, vous serez avertis dans ces colonnes. ♦

THÉRÈSE
(gr. Humeurs Noires - Lille)

Où trouver les pétitions : librairie du Monde Libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris ; Groupe Humeurs Noires, BP 79, 59370 Mons-en-Barœul ; MFFP du Nord, 33, Rue Faidherbe, 59000 Lille.

LES 20 ANS DE LA LOI VEIL EN FAVEUR DE L'AVORTEMENT

Fêtons la victoire des femmes !



1994 aura été l'année des grandes festivités commémorant les cinquante ans de la libération de la France, entre autres l'occasion de renforcer le nationalisme. « Paris libéré par son peuple », mais un « Paris martyrisé », qui, à son tour, s'est acharné sur les femmes, pour libérer les rancœurs et estomper un passé peu glorieux ; des femmes devenues les nouvelles sorcières d'alors, les « salopes » ayant trompé leur valeureux mari emprisonné, et, par là, la France entière ! Des « salopes », en fait, tout bonnement coupables d'être femmes. On brûlait des femmes émancipées que l'on nommait sorcières au Moyen Age, sous l'Inquisition. En 1944, dans toute la France, on humilie, on tond, on violente des femmes. Pendant des années, la tendance a été de faire endosser la seule responsabilité à ceux que l'on appelait les « résistants de la dernière heure », mais aujourd'hui, on dit que les femmes ont constitué des cibles toutes choisies, et en particulier les prostituées (mais pas seulement). Des cibles dans le cadre d'une politique voulant éviter que les passions se déchangent ailleurs, par exemple sur le terrain social, une sorte de charivari contemporain.

Si cinquante ans après, nous n'allions sûrement pas nous joindre aux joyeuses festivités orchestrées, nous aurions peut-être, alors, pu fêter l'anniversaire de l'accès du vote des femmes puisque 1944 a aussi été l'année où les Françaises ont enfin pu choisir de voter ou de ne pas voter. Mais de là à croire que cet accès au vote ait pu changer les choses pour elles... Car c'est seulement trente ans après, le 17 janvier 1975, par leurs luttes avec ceux qui les soutenaient que les femmes ont pu arracher au gouvernement une loi autorisant la pratique de l'avortement, la loi Veil. Mais le droit de disposer librement de notre corps n'est pas encore acquis, car la loi comporte de nombreuses restrictions (évoquées dans un ML précédent), et, petit à petit, le système s'écroule insidieusement : les moyens accordés aux centres IVG se réduisent ; de nombreux moyens de contraception sont peu ou ne

sont pas remboursés, comme les pilules mini-dosées que les médecins conseillent aux jeunes filles et les groupes intégristes, à l'appel indirect du Pape, s'activent sur le modèle américain en attaquant les centres IVG (une centaine recensés en France depuis 1990).

Après avoir bouédé l'année 1994, nous commencerons donc l'année 1995 en fêtant la victoire (même partielle) des femmes, que représente la loi Veil. Mais, comme on dit, « la fête oui, mais la lutte aussi ». Pour défendre le droit de choisir, plusieurs manifestations ont eu lieu le 17 janvier à Paris, Lille, Grenoble... Le 21 ou 28 janvier, un rassemblement est prévu à Lorient. Un rassemblement également à Varennes, début février, ainsi qu'à Alençon le 3 mars, à l'initiative du Planning.

Le 28, à l'Auditorium des Halles, à Paris, la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC) vous donne rendez-vous. Si, dans les concerts, les mots sont souvent au service de la musique, la musique, de toute sorte, peut aussi être au service des mots et c'est pour cela que Amina Alaoui, Carla, Francesca Solleville, Kochise, Les Touristes, Les Zamarzones, Marc Robine, Marie-Josée Vilar, Jacqueline Dulac, Sabine Viret, Raymonde et Les Blancs Bees (sous réserve) et Talila Ben Zimet seront présents pour de courtes interventions exprimant leur engagement ou leur soutien au droit de choisir. Au cours de la soirée, alterneront musique et prises de parole avec également la présence de signataires du Manifeste des 343 « salopes », du Manifeste des 331 médecins, entre autres, ainsi que des tables d'information sur la situation actuelle. Prix des places : 50 F (soutien : 100 F). ♦

GÉRALDINE
(gr. Ubu - Paris)

PARIS
28 JANVIER - 19 h 30
AUDITORIUM
des HALLES
Soirée organisée par la
Coordination nationale
des associations
pour le droit à l'avortement
et à la contraception
(CADAC)
Témoignages,
interventions, chansons
et musique

SOMMAIRE

Page 1 : L'équité a un prix : 90 centimes par jour et par personne (suite p. 2). La protection sociale en question(s) (suite p. 4).
Page 2 : L'équité a un prix : 90 centimes par jour et par personne (suite de la « une »).
Page 3 : La protection sociale en question(s) (suite de la « une »).
Page 4 : Algérie : histoire d'une révolution confisquée (suite du ML 982).

Page 5 : Parutions, L'affaire du Kosovo.
Page 6 : L'informatique au service de la liberté ? Nouvelles du front, Associations.
Page 7 : Lettre ouverte à Michel Field, A la petite semaine : C'est Gaillot qu'il te faut !, Rendez-vous.
Page 8 : Le Planning familial du Nord menacé de mort, Fêtons la victoire des femmes.